

Châtelneuf

Route du Basalte



Mairie de Châtelneuf - République Française
Bulletin Municipal Edition 2023

Sommaire

Le Mot du Maire	Page 3
Le Département	Page 4
Loire Forez Agglomération	Page 5
Comptes Rendus des Conseils Municipaux	Pages 6/19
Budgets	Page 20
Informations pratiques	Page 21
Pôle Technique	Page 22
Urbanisme / Travaux / Voirie	Page 23
Info Santé	Page 24
Association des Jeunes de Châtelneuf	Page 26
Comité des Fêtes	Page 26
Moulin des Massons	Page 27
Association de Chasse de Châtelneuf	Page 27
La Cantine Scolaire	Page 28
Club Au Temps des Amitiés Partagées	Page 28
La Bibliothèque	Page 29
Loisirs Culture du Mont Semiol	Page 29
Le Sou des Ecoles	Pages 30/31
Banquet des classes	Page 31
Ecole Publique Maternelle et Élémentaire	Page 32
Le Club Sportif des Hautes Chaumes	Page 33
Etat-civil	Page 34



Edito de Monsieur Le Maire



*Chères Castelnevines,
Chers Castelnevins,*

Après une période estivale relativement chaude et sèche nous venons d'avoir une fin d'année 2023 un peu plus humide ce qui a permis à nos sources d'eau potable de reprendre un débit un peu plus correct. Je remercie chaque administré d'avoir su s'adapter afin de limiter sa consommation d'eau potable de façon raisonnable.

Les projets prévus pour 2023 sont en partie réalisés :

Le remplacement de la chaudière de l'école et la restauration de la Madone ont été faits. A ce jour la vente du bâtiment de la cure est en attente de signature. L'achat du bâtiment qui jouxte le local technique appartenant à l'indivision Meunier est acté, les documents d'achat sont en cours de réalisation. Le local ex-Béringer destiné à la réalisation du multiservices, a été acheté cette fin d'année, les travaux d'aménagements devraient débutés à la fin du premier trimestre.

Je remercie tous ceux qui contribuent à faire vivre notre commune et particulièrement ceux qui s'impliquent dans la vie associative.

Je tiens aussi, à remercier l'ensemble de notre personnel communal et intercommunal qui œuvre quotidiennement pour le bien-être de nos administrés(ées).

L'Equipe Municipale vous souhaite à Toutes et à Tous de Joyeuses Fêtes de fin d'année et, une très Belle Année 2024 à vous et à vos proches.

Enfin, nous serons ravis de vous retrouver le dimanche 14 janvier 2024 pour un échange de vœux autour du verre de l'amitié.

Marc PELARDY
Mairie de Châtelneuf

NOS PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



Alors que la coupe du monde de rugby battait son plein, Pierre-Jean ROCHETTE, votre Conseiller départemental depuis mars 2015 - amateur de rugby - a transformé l'essai en accédant au poste de Sénateur de la Loire le 24 septembre 2023.

Devant se conformer à la loi sur le cumul des mandats, le nouveau Sénateur a été contraint d'abandonner son mandat de Conseiller départemental de votre Canton de Boën-sur-Lignon. Il nous a chargé de vous dire combien il avait apprécié ces huit années passées à vos côtés, à défendre les intérêts du canton au sein de l'Assemblée Départementale ; combien il avait pris plaisir à se rendre régulièrement sur chaque commune, à votre rencontre, que ce soit lors des inaugurations, des manifestations, ou tout simplement à votre demande.

Nous lui souhaitons pleine réussite dans ses nouvelles fonctions et nous savons pouvoir compter sur son appui, chaque fois qu'il en aura l'opportunité.

Désormais, en application de la loi, nous sommes donc - **Chantal BROSSE et Valéry GOUTTEFARDE** - le nouveau binôme représentant votre Canton de Boën-sur-Lignon.

Soyez assuré que c'est toujours avec la même détermination et la même disponibilité, que nous défendrons les dossiers du canton. Nous serons à vos côtés pour faire entendre votre voix et relayer les problématiques de notre territoire. Nous continuerons, bien entendu, à être très proches de vos équipes municipales et à répondre à chaque sollicitation.

Nous tenons d'ailleurs à souligner l'engagement des maires et de leurs équipes qui sont à mi-mandat. Chaque maire des 51 communes du canton se dépense sans compter, en faisant preuve d'abnégation et de ténacité, pour vous offrir le meilleur cadre de vie possible.

En effet, être maire aujourd'hui est une vocation, un sacerdoce laïque, tant la tâche est ardue. L'argent public se fait rare et l'écart entre le réalisable et le souhaitable s'accroît. La formule « Nos désirs ont des ailes et nos moyens des jambes ! » est plus que jamais d'actualité.

Au Département, malgré les contraintes budgétaires toujours plus prégnantes, notre volonté d'accompagner au mieux les projets communaux reste intacte. En 2023, Châtelneuf a bénéficié de subventions notamment pour la création d'un commerce multiservices, l'installation d'un défibrillateur.

Comme chaque année, le milieu associatif, qui joue un rôle capital dans l'animation de nos villages et le renforcement du lien social, a bénéficié de notre soutien. Le Sou des écoles, l'association Loisirs et Culture du Mont Sémiol, ont été accompagnés dans leurs projets.

Vous pouvez compter sur notre implication à vos côtés. Avec vous, pour vous, ensemble !

Puisse cette année 2024 vous apporter le meilleur !



Chantal BROSSE et Valéry GOUTTEFARDE
Conseillers départementaux du Canton de Boën-sur-Lignon



INFORMATION DECHETS :

M'équiper d'un composteur :

A partir du 1er janvier 2024, les biodéchets ne doivent plus être déposés dans le sac des ordures ménagères... Loire Forez Agglo vous accompagne sur ce chemin du tri et de la réduction des déchets. Nous vous accompagnons pour composter vos déchets de la cuisine et du jardin. Participez à une séance d'informations et achetez un composteur à tarif préférentiel. Nous répondons à toutes vos questions sur le compostage et la réduction des déchets de manière générale.

Pour bénéficier de ce dispositif vous devez résider dans l'une de nos 87 communes.

Pour tout achat à l'issue d'une séance, vous munir des documents demandés (pièce d'identité et justificatif de domicile récent). Possibilité de paiement par chèque ou carte bancaire.

Quels composteurs individuels ?

Des composteurs en bois d'une capacité de 400 L sont proposés ainsi qu'un bio-seau. Celui-ci permet de stocker les déchets alimentaires dans votre cuisine avant de les apporter au composteur. Vous pourrez aussi acquérir un « brass compost » : cet outil vous permettra d'aérer votre compost et de faciliter sa dégradation.

Composteur + bioseau offert : 25 €, Kit complet (composteur, bioseau, brass compost) : 35 €
Tarifs subventionnés à 65% par l'Agglo.

Le compostage « partagé », c'est possible aussi !

Vous n'avez pas la place pour un composteur individuel ? Pourquoi ne pas installer un composteur partagé dans votre quartier, au pied de votre immeuble ou dans votre établissement ? L'Agglo vous accompagne pour cette démarche : fourniture du matériel, formation et accompagnement pendant 3 ans.

En route vers la tarification incitative

Les différents services liés à la gestion de nos déchets ont un coût, principalement financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), prélevée sur la taxe foncière des propriétaires.

Nous nous dirigeons progressivement vers une tarification incitative pour la gestion des déchets, avec une part variable en fonction de la production de déchets non valorisables (bac gris).

Cela doit nous permettre de réduire la quantité de déchets, d'être plus vertueux sur le plan environnemental et de maîtriser les coûts du service (déchèteries fixes et mobiles, collecte des ordures ménagères et du tri sélectif, transfert, traitement) qui ne cesseront d'augmenter.

Depuis 2022, nous travaillons de pair avec toutes les communes du territoire sur ce sujet complexe. Le conseil communautaire de septembre 2022 a acté la **mise en place d'une tarification incitative, la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères Incitative (TEOMI) en janvier 2026.**

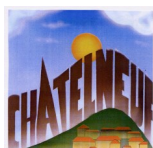
En 2024, nous vous distribuerons de nouveaux bacs gris, munis de puces, et nous adapterons les points d'apports volontaires avec carte d'accès pour les riverains. En 2025, une phase « à blanc » permettra de compter et de tester le matériel avant la mise en place effective en 2026.

Plus d'informations :

www.loireforez.fr (rubrique déchets) contact : dechets@loireforez.fr
N° vert : 0800 881 024 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Vous souhaitez connaître les jours de collecte de vos déchets (ordures ménagères et tri sélectif) ? Quelques clics suffisent... Accédez à la carte interactive et saisissez votre adresse dans la barre de recherche en haut de l'écran. Cette carte interactive vous permet également de **localiser les déchèteries** (fixes ou mobiles) **et les points d'apport volontaire** (verre, tri sélectif ou ordures ménagères) **à proximité de chez vous.**

>> Accédez à la carte interactive : www.loireforez.fr rubrique « déchets » ou directement sur geo.loireforez.fr/sig_loire_forez_dechets/



Mairie de Châtelneuf
135 rue de l'Eglise
42940 CHATELNEUF
Téléphone 04.77.76.84.29
Mail :mairie@chatelneuf.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2022

Présents : PELARDY Marc, YAHIAOUI Kamel, CHARLES Lionel, CHAZAL Guillaume, DUCHEZ Norbert, JOANDEL Stéphanie, MURE Anthony, PASCAL Henri, ROCHETTE Marie France.

Excusée : MARINO Elizabeth (donne pouvoir à YAHIAOUI Kamel)

Secrétaire de séance : ROCHETTE Marie France.

Validation du Compte-rendu du CM du 03 Novembre 2022 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé le compte-rendu du 03 Novembre à l'unanimité.

20h00 : M le Maire ouvre la séance et présente l'ordre du jour :

Délibération protection juridique élus GROUPAMA au 01/01/2023.

Délibération demande de subvention projet multiservice

Délibération achat défibrillateur demande de subvention

Questions diverses :

* Intégration directe ATSEM agent école

* Multiservices

- Délibération protection juridique élus GROUPAMA au 01/01/2023 :

Depuis 2017, la protection des élus était assurée par SMACL. A partir du 01/01/2023, celle-ci sera reprise par GROUPAMA. Les membres du Conseil approuvent cette décision à l'unanimité.

- Délibération demande de subvention projet multiservice

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'avancement du projet multiservices sur la commune.

Le conseil municipal consulte l'avant-projet et les honoraires de l'architecte, du bureau d'étude et de contrôle.

Pour l'achat du bâtiment, le montant est de 85 000 €

Pour la rénovation du bâtiment, le devis est estimé à 279 100 € HT.

Pour les honoraires d'architecte et du bureau d'étude (10.5% du prix HT), le devis est estimé à 29 305€ HT

Pour le bureau de contrôle, le devis est estimé à 4 810€ HT

Soit un total de 398 215€ HT

Afin de procéder à l'achat et aux travaux, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à demander une subvention au :

- Conseil départemental de la LOIRE pour un montant global des travaux de 398 215 € HT.

- L'Etat (DETR) pour un montant global des travaux de 398 215 € HT.

- Délibération achat défibrillateur et demande de subvention

M le maire expose qu'il est obligatoire d'installer un défibrillateur proche d'un ERP de classe IV. La salle des fêtes faisant partie de cette classe, nous allons donc procéder à son installation.

Un devis a été demandé à la société DEFIBTECH d'un montant de 1601€ HT.

Pour l'installation de ce défibrillateur, nous allons solliciter une aide du département au titre de l'enveloppe solidarité 2023.

Après avoir délibéré, le conseil :

-approuve l'achat du défibrillateur

-autorise le maire à faire la demande de subvention auprès du département

- Questions diverses :

Intégration directe ATSEM agent école : Une commission aura lieu en janvier 2023 afin de nommer Mme Meunier Cécile au titre d'ATSEM.

Anniversaire de Mme Adilon Jeanne : A l'occasion des 100 ans de Mme Adilon, le 05 décembre, M le Maire et un membre du Conseil iront lui offrir une médaille et lui souhaiter un heureux anniversaire.

Bâtiment Meunier : Une rencontre a eu lieu entre le propriétaire et M le Maire afin de peaufiner la vente future de ce bâtiment.

Agent recenseur : Suite à la demande faite aux habitants de notre commune, aucune personne ne s'est présentée pour effectuer le recensement début janvier 2023. Il a été décidé que cette démarche sera prise en charge par Mme Pélardy Marie Edith.

Vœux du Maire : Le 15 Janvier 2023 à 11h auront lieu les vœux du Maire.

Fin de séance : 22 heures.



Mairie de Châtelneuf
135 rue de l'Eglise
42940 CHATELNEUF
Téléphone 04.77.76.84.29
Mail : mairie@chatelneuf.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2023

Présents : Marc PELARDY, Kamel YAHIAOUI, Lionel CHARLES, Guillaume CHAZAL, Elisabeth MARINO, Marie-France ROCHETTE, Norbert DUCHEZ, Stéphanie JOANDEL, Anthony MURE

Présents : 9

Membre excusé : Henri PASCAL

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.

Le Conseil Municipal désigne Mme MARINO Elisabeth

Approbation du procès-verbal du CM du 28 Novembre 2022

Après en avoir délibéré, les 9 membres présents du Conseil Municipal ont approuvé le PV du 28 Novembre 2022.

20 h : M. le Maire ouvre la séance et présente l'ordre du jour :

Délibération CTG Commune (voir note de synthèse)

Délibération pour annulation délibération reversement partiel TA Loire Forez

Décision modificative virement de crédit paiement service commun

Délibération autorisation du Maire à mandater investissement BP 2023

Délibération versement réseau montagne

Questions diverses :

Classe découverte

1 – Délibération concernant CTG (Convention Territoriale Globale)

M. le Maire explique la note de synthèse rédigée par Loire Forez Agglo pour les années de 2023 à 2027. Après discussion entre les membres du Conseil présents le vote est le suivant : 5 contre – 4 abstentions

2 – Délibération concernant l'annulation délibération Reversement partiel Taxe Aménagement à Loire Forez

M. le Maire explique que suite à l'annulation de la loi obligeant le reversement partiel de la taxe d'aménagement aux EPCI, la commune ayant délibéré pour ce reversement partiel le 3/11/2022, le conseil doit re-délibérer pour annuler cette délibération (**3 – Décision modificative virement crédit paiement Service Commun**)

M. le Maire signale que suite aux augmentations des salaires et des charges il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit des comptes 62876 et 6226 (chap11) pour abonder l'article 6216 du chapitre 12.

4 – Délibération autorisation du Maire à mandater investissement BP 2023

Cette délibération autorise le Maire à payer le défibrillateur ainsi que la facture concernant le logiciel M57 de JVS pour un montant global de 2022€

Tous les membres présents ont voté pour.

5 – Délibération concernant le versement au réseau montagne

M le maire expose au conseil que l'école de Châtelneuf fait partie du RSCM (Réseau Montagne) qui regroupe également les écoles de Sauvain, de St Bonnet le Courreau, d'Essertines en Châtelneuf et de Roche.

Comme chaque année, les membres du RSCM travaillent ensemble pour élaborer des projets entre les écoles pour partager des moments communs autour de l'art, du sport ou autres. L'objectif étant que les enfants aient une culture commune et aussi qu'ils puissent se rencontrer et connaître d'autres enfants du même niveau qu'eux avant de se retrouver au collège.

L'aide étant de 100€ par classe. Châtelneuf ayant 2 classes, le montant de la subvention au RSCM est de 200€

L'aide est accordée à l'unanimité.

6 – Questions diverses :

M. le Maire indique qu'il faut 2 référents communaux pour représenter la commune au nouveau PLUI. Sont désignés :
M. Marc PELARDY et M. Kamel YAHIAOUI

M. le Maire donne une information concernant le terrain et le bâtiment Meunier. Le propriétaire veut vendre au prix de 25 000 €. La commune envisage de se positionner sur l'achat de ce bâtiment.

M. Yahiaoui prend la parole pour indiquer les dates de la classe découverte : du 13 au 15 mars 2023. Réponse en attente pour l'accompagnement des ATSEM.

22 h 30 M. Le Maire clôture la séance



Mairie de Châtelneuf
135 rue de l'Eglise
42940 CHATELNEUF
Téléphone 04.77.76.84.29
Mail :mairie@chatelneuf.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2023

Présents : M. PELARDY Marc Maire, M. YAHIAOUI Kamel Adjoint, MARINO Elisabeth Adjointe, M. CHARLES Lionel, M. DUCHEZ Norbert, M. MURE Anthony, M. CHAZAL Guillaume, Mme JOANDEL Stéphanie,

Excusées : Mme ROCHETTE, Marie France (Pouvoir à M. PELARDY)

Absent : M. PASCAL Henri

Secrétaire de Séance : YAHIAOUI Kamel

Convocation du : 9 Février 2023

Approbation du Compte Rendu du PV CM du 9 Janvier 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le PV du CM du 9 Janvier 2023. 9 pour.

20 h 00 : M. le Maire ouvre la séance et présente l'ordre du jour :

- 1- Délibération pour demande subvention enveloppe n°2 Loire forez Agglomération
- 2- Délibération budget annexe pour amortissement 620€/1an pour l'installation du coffret de protection de l'onduleur des panneaux photovoltaïques.
- 3- Délibération montant subvention classe découverte
- 4- Délibération convention de mise à disposition de la salle d'animation à LCMS

1- Délibération pour demande subvention enveloppe n°2 Loire forez Agglomération

M. Le Maire demande aux conseillers(ères), de l'autoriser à utiliser l'enveloppe n°2 de fonds de soutien de Loire Forez afin de compléter le financement de la rénovation de la Madone.

Projet 12 150 €. Part de financement des institutions : Département : 40%, Fonds de soutien LFA : 40% et Commune : 20%. Le conseil vote à l'unanimité la proposition de M. Le Maire soit 9 pour.

2- Délibération budget annexe pour amortissement 620€/1an pour l'installation du coffret de protection de l'onduleur des panneaux photovoltaïques.

Suite aux corrections comptables de la DGFIP, il est demandé au conseil de délibérer sur l'amortissement du coffret installé en 2021 pour les panneaux photovoltaïques. Il est nécessaire d'amortir la somme de 620€ aux comptes 6811 et 28153 pendant 1 an. Après avoir délibéré le conseil approuve à l'unanimité cet amortissement.

3- Délibération montant subvention classe découverte.

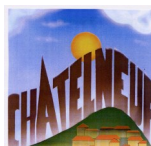
M. YAHIAOUI présente le projet de classe découverte qui aura lieu du 13 au 15 mars 2023 à Bully. A cela, il demande au conseil municipal de donner son approbation pour le versement d'une subvention exceptionnelle permettant de participer au financement du projet en outre sur le poste du transport. Le conseil accepte et vote la somme de 500 € (Cinq Cent euros). 9 pour.

4- Délibération convention de mise à disposition de la salle d'animation à LCMS

M. Maire informe les élus, que l'association Loisirs Culture du Mont Semiol (LCMS), souhaite au vu de ses activités utiliser la salle d'animation de manière périodique. De ce fait, il a été mis en place une convention de mise à disposition de la salle. A celle-ci s'ajoute la mise en place d'une participation forfaitaire annuelle, afin de répondre aux frais qu'engendre cette structure (coût énergétique : chauffage, eau, électricité...). Il est proposé une participation de 350 € annuelle. LCMS devra fournir un planning détaillé de ses activités afin de ne pas rencontrer de problèmes de planification. Le conseil approuve et vote pour (9).

23 h 00. Le maire Clôture la Séance.





Mairie de Châtelneuf
 135 rue de l'Eglise
 42940 CHATELNEUF
 Téléphone 04.77.76.84.29
 Mail :mairie@chatelneuf.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023

Présents : Marc PELARDY, Kamel YAHIAOUI, Lionel CHARLES, Elisabeth MARINO, Marie-France ROCHETTE, Guillaume CHAZAL, Stéphanie JOANDEL, Norbert DUCHEZ, Anthony MURE, Henri PASCAL.
 Secrétaire de séance : Stéphanie JOANDEL

1 Approbation du compte administratif et du compte de gestion budget communal

Monsieur le 1^{er} adjoint présente le compte administratif

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	88 950.25 €	200799.56 €
Reste à réaliser	24 177.00€	
Dépenses	60976.30 €	179509.60 €
Reste à réaliser	56378.00 €	
Résultat		
Résultat de l'exercice	27973.95 €	21289.96 €
Reste à réaliser	-32201.00 €	
Résultat de l'exercice avec reste à réaliser	-4227.05 €	21289.96 €

Soit une affectation du résultat :

002 Excédent de fonctionnement reporté : 8 554.57 €

001 Excédent d'investissement reporté : 754.93 €

1068 Excédent de fonctionnement affecté au déficit d'investissement : 31446.07 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion ainsi que l'affectation des résultats.

2 Vote du budget communal : M le Maire présente le budget communal

Fonctionnement dépenses : 202 103.01 €

Fonctionnement recettes : 202 103.01 €

Investissement dépenses : 115 160.00 €

Investissement recettes 115 160.00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget communal 2023

.../...



Sarl ROBERT & TRUNEL
 Les garçons du bois
 Menuiserie - Charpente
 Ossature bois - Scierie

Le Bourg
 42940 CHATELNEUF



3 Approbation du compte administratif et du compte de gestion du budget annexe

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	1970 €	2958.17 €
Reste à réaliser		
Dépenses	3167.62 €	2140.72 €
Reste à réaliser		
Résultat		
Résultat de l'exercice	3141.39 €	2198.69 €
Reste à réaliser	-	
Résultat de l'exercice avec reste à réaliser	-3141.39 €	2198.69 €

Soit une affectation du résultat :

002 Excédent de fonctionnement reporté : 2 198.69 €

001 Excédent d'investissement antérieur reporté : 3 141.39€

1068 Excédent de fonctionnement affecté au déficit d'investissement : 0 €

4 Vote du budget annexe

Fonctionnement dépenses : 5099.69 €

Fonctionnement recettes : 5099.69 €

Investissement dépenses : 5731.39€

Investissement recettes : 5731.39 €

5 Vote des taux :

M le Maire informe qu'avec l'inflation les bases ont augmenté de 7 % la question se pose de savoir si on augmente les taux.

Après réflexion le conseil décide d'augmenter les taux de taxes foncières bâties et de taxe habitation sur les résidences secondaires de 1%

La taxe foncière bâtie passera de 27.80 à 28.08

La taxe habitation sur les résidences secondaires passera de 9.90 à 10

6 Fongibilité des crédits

Suite à la mise en place de la nouvelle nomenclature M57 au 1er janvier 2023, il est désormais possible de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite ne pouvant pas dépasser 7.5% des dépenses réelles de la section.

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité.

Questions diverses

École : le sol de la salle de classe présente un défaut et va être changé ce chantier sera pris en charge par l'entreprise Giroudon après expertises.

Cure : Un audit énergétique va être obligatoire avant la vente du bâtiment : cout environ 2500 €. Plusieurs visites sont prévues

PLUi : Demande de modification en zone Uh2 : avec l'application du PLUi on ne peut plus construire en limite mais respecté une marge de recul de 5 m

23h00 : Fin de séance



Mairie de Châtelneuf
135 rue de l'Eglise
42940 CHATELNEUF
Téléphone 04.77.76.84.29
Mail :mairie@chatelneuf.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 26 AVRIL 2023

Présents : PELARDY Marc, MARINO Elizabeth, CHARLES Lionel, CHAZAL Guillaume, DUCHEZ Norbert, JOANDEL Stéphanie, MURE Anthony, PASCAL Henri, Rochette Marie France.

Excusé : YAHIAOUI Kamel (donne pouvoir à MARINO Elizabeth)

Secrétaire de séance : ROCHETTE Marie France

Invité : M. BAZILE, Maire de Montbrison, Président de Loire-Forez Agglomération :
Régulièrement, M. Bazile rend visite aux communes afin de faire le point sur les actions menées et à venir de Loire-Forez Agglomération. Les sujets du jour étaient :

- PLU et PLUI
 - Fonds de soutien aux communes
- Diverses questions lui ont été posées auxquelles il a donné des réponses.

M. le Maire ouvre la séance et présente l'ordre du jour :

- Approbation du PV du 20/03/2023
- Délibération pour la Convention de groupement de commandes pour le marché de fournitures et la livraison de granulés bois
- Procédure de modification du PLUI
- Questions diverses : Messagerie
Madone : impression de documents

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé le compte-rendu du 20 Mars 2023.
- Délibération pour la Convention de groupement de commandes pour le marché de fournitures et la livraison de granulés de bois : Les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, l'adhésion.
- Quelques demandes vont être faites avant le 30 Avril, date limite de modifications au PLUI
- La messagerie Orange étant au maximum de sa capacité et n'ayant plus de contrat avec l'opérateur, il est décidé de faire appel à un nouveau prestataire qui a répondu favorablement à notre demande d'augmentation de capacité de stockage de nos données et mails.
- Madone : l'impression de 500 flyers d'appel aux dons, de notre partenaire la « Fondation du Patrimoine » est en cours (coût :190€ HT)
- La chaudière de granulés bois de l'école a été installée pendant les vacances scolaires d'avril
- Bâtiment de la Cure : L'agence immobilière a une proposition d'achat. Un vote pour acceptation d'un compromis a eu lieu :

Abstentions : 2 Contre : 2 Pour : 6

Cet accord de principe sera transmis à Madame Fougerouse, Agent Immobilier Indépendant, qui traite ce dossier.

- Prévisions de dates : 8 Mai : Commémoration du 08 Mai 1945
9 Juin : désignation de l'électeur aux Sénatoriales

23h30 : Clôture de séance





Mairie de Châtelneuf
135 rue de l'Eglise
42940 CHATELNEUF
Téléphone 04.77.76.84.29
Mail : mairie@chatelneuf.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2023

Présents : PELARDY Marc, MARINO Elisabeth, YAHIAOUI Kamel, CHARLES Lionel, DUCHEZ Norbert, MURE Anthony, ROCHETTE Marie France.

Excusés : JOANDEL Stéphanie (donne pouvoir à MARINO Elisabeth), Guillaume CHAZAL (donne pouvoir à PELARDY Marc), PASCAL Henri

Secrétaire de séance : MARINO Elisabeth

M. le Maire ouvre la séance et présente l'ordre du jour :

- Approbation du PV du 26/04/2023
- Délibération pour la vente du bâtiment communal situé au 46 rue de l'Eglise
- Délibération Approbation Convention de partenariat et d'objectifs en matière de lecture publique avec le département de la Loire.
- Délibération Amortissement extension de réseaux Chambrelin – Budget principal
- Questions diverses : : Cure

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé le compte-rendu du 26 Avril 2023.

- Délibération pour la vente du bâtiment de la cure au prix de 176 000 € dont 7 000 € de frais d'agence. L'audit énergétique fut fait lundi au prix de 946 €. Le 30 le bornage du terrain limite à la cure sera fait par M. Bouniard Géomètre. Le compromis de vente sera signé le 19 juin 2023.

Les membres du Conseil Municipal acceptent la vente avec 9 voix pour.

- Délibération et approbation de la Convention avec le Département pour la bibliothèque.

Les membres du Conseil Municipal acceptent la Convention avec 9 voix pour.

- Délibération Amortissement extension de réseaux Chambrelin, opération comptable.

Les membres du Conseil Municipal acceptent que l'amortissement de réseaux de Chambrelin passe au budget principal avec 9 voix pour.

Multi-services : M. Béringier a été contacté. La commune s'engage à acter la vente, un acte administratif sera fait, une attestation lui sera envoyée pour confirmation.

M. Charles a pris contact avec « Mille cafés » à propos du loyer pour envisager une légère augmentation compte tenu de la situation actuelle.

Élections sénatoriales : réunion le vendredi 9 mai à 12 h pour désigner le délégué du Conseil Municipal et de ses 3 suppléants en vue de l'élection des sénateurs


M. Yahiaoui informe qu'un nouveau règlement intérieur est en cours pour la rentrée de septembre 2023 afin de pallier les problèmes d'inscription liés à la garderie.

23h00 : Clôture de séance

VMG Créations et ses partenaires vous accompagnent pour vos projets mécaniques et mécatroniques.

VERNAY Alexandre
CEO
06 14 24 23 57
VMG-creations@hotmail.com

296 Chemin de Chambrelin
42940 Châtelneuf







Mairie de Châtelneuf
135 rue de l'Eglise
42940 CHATELNEUF
Téléphone 04.77.76.84.29
Mail : mairie@chatelneuf.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 3 JUILLET 2023

Présents : Marc PELARDY, Kamel YAHIAOUI, Lionel CHARLES, Elisabeth MARINO, Marie-France ROCHETTE, Guillaume CHAZAL, Stéphanie JOANDEL, Anthony MURE, Henri PASCAL.

Excusés : Norbert DUCHEZ

Secrétaire de séance : Stéphanie JOANDEL

1 Délibération Référent Déontologue

Les conseillers municipaux sont obligés depuis le début de l'année de choisir un référent déontologue qui pourrait les aider en cas de problème ou de conflits d'intérêts.

Loire Forez Agglomération nous propose un référent déontologue que l'on paierait uniquement en cas de besoin (80 € la mission)

Le conseil municipal choisi le référent déontologue de Loire Forez Agglomération à l'unanimité.

2 Délibération Subvention Cantine

M le Maire informe du montant de la subvention allouée à la cantine pour l'année 2023 : 4470.38 €. La trésorerie demande au conseil de délibérer sur ce montant pour son versement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement de cette subvention à l'association de la cantine.

3 Délibération Avenant à la convention d'adhésion au service commun des secrétaires de mairie

M le Maire informe le conseil que Loire Forez va recruter un agent qui va servir de « secrétaire volant » pour pallier les diverses absences des secrétaires du service commun.

M le Maire demande au conseil d'approuver l'avenant correspondant en sachant que 50% du cout de cet agent sera pris en charge par Loire Forez Agglomération et les 50% restant par les communes adhérentes (Dans le cas où aucun remplacement serait effectué dans l'année par cette secrétaire volante pour le service commun)

Le conseil municipal approuve l'avenant à l'unanimité

4 Délibération Création du budget annexe multiservice

La trésorerie nous demande de délibérer pour la création d'un budget annexe pour le multiservices.

Après avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité la création d'un budget annexe pour le multiservices.

5 Déménagement bibliothèque

Suite à la future vente de la cure, nous allons être contraints de déménager la bibliothèque dans les locaux de la mairie le temps de lui trouver un autre lieu.

4 Questions diverses

Un « cédez le passage » est envisagé à l'intersection de Chambrelin sur la route de la grande Terre en montant pour réduire la vitesse et ainsi respecter la priorité à droite.

Afin d'interdire la circulation à toutes personnes autres que les riverains, un panneau d'interdiction pourrait être installé en haut de la rue de l'Église.

La mairie va se renseigner à ces sujets auprès de Loire Forez afin de prendre les arrêtés nécessaires.

M. le Maire présente un devis pour la création d'un panneau explicatif des cloches de l'église : cout 69€ HT + 60€ HT d'option qui concerne une petite remise en page du document pour le rendre lisible et optimiser la qualité d'impression.

Fondation du patrimoine : à ce jour 820 € de dons ont été déposés via la plateforme internet « Fondation du Patrimoine » et quelques enveloppes ont été déposées en mairie.

22h30 : Fin de séance



Mairie de Châtelneuf
135 rue de l'Eglise
42940 CHATELNEUF
Téléphone 04.77.76.84.29
Mail : mairie@chatelneuf.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 19 JUILLET 2023

Présents : Marc PELARDY, Kamel YAHIAOUI, Lionel CHARLES, Stéphanie JOANDEL, Anthony MURE, Norbert DUCHEZ, Henri PASCAL, Marie France ROCHETTE.

Excusés : Guillaume CHAZAL donne pouvoir à Marc PELARDY, Elisabeth MARINO donne pouvoir à Kamel YAHIAOUI

Secrétaire de séance : Marie France ROCHETTE

M le Maire ouvre la séance et présente l'ordre du jour :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du 03/07/2023

1 Délibération Autorisation signature prêt achat bâtiment pour multiservices auprès CAISSE EPARGNE

M le Maire présente les propositions de crédit du Crédit Agricole et de la Caisse d'Épargne (la Banque du Territoire n'ayant pas répondu) pour l'achat du bâtiment Béringier pour le multi-services.

Après consultation des différentes propositions faites par les banques, Monsieur Le Maire propose de retenir la caisse d'épargne avec un taux de 4.65% pour un emprunt de 85 000€ sur 20 ans soit un coût de 46 024€ en intérêt sur 20 ans et avec 100€ de frais de dossier.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

Autorise M le Maire à signer le prêt de la Caisse d'épargne.

2 Délibération Augmentation tarif salle des fêtes de Châtelneuf à compter du 01-01-2024

Le maire rappelle au conseil municipal qu'il y a lieu de revoir la tarification de location de la salle associative à compter du 01/01/2024 et de délibérer sur ce sujet.

Le tarif sera comme suit :

- Pour une journée pour les extérieurs à la commune : 250€
- Pour une journée pour les habitants de la commune : 170€
- Pour un week-end pour les extérieurs à la commune : 350€
- Pour un week-end pour les habitants de la commune : 270€

Le conseil décide la continuité de la mise à disposition gratuite de la salle associative à raison de 2 occupations par année pour chaque association communale, et pour lesquelles les présidents des associations n'auront à régler que le tarif d'un ménage à 110 €. Au-delà de ces 2 occupations annuelles gratuites, les autres réservations seront facturées 170 € pour une journée et 270 € pour le week-end (ménage, et vaisselle inclus).

Le tarif du remplacement du matériel dégradé : assiette 6€ ; couvert 2€ ; verre 2€ ; dalle du plafond 60 € ; bloc autonome d'éclairage de sécurité portatif : 200 € HT. Ces tarifs peuvent faire l'objet d'une réévaluation par le conseil municipal

Le conseil municipal après concertation délibère et :

Décide la continuité de la mise à disposition gratuite de la salle associative à raison de 2 occupations par année pour chaque association communale, et pour lesquelles les présidents des associations n'auront à régler que le tarif d'un ménage à 110 €. Au-delà de ces 2 occupations annuelles gratuites, les autres réservations seront facturées 170 € pour une journée et 270 € pour le week-end (ménage, et vaisselle inclus).

Décide d'autre part, d'augmenter les tarifs comme détaillés précédemment.

Le conseil municipal rappelle que pour toutes occupations de la salle associative payantes et non payantes il sera établi comme habituellement un contrat de location ou d'utilisation.

3 Questions diverses

Des échanges ont eu lieu avec 1000 cafés concernant l'avancement du projet du multi-services.

Une rencontre va avoir lieu entre M le Maire et Messieurs Meunier afin de signer un compromis pour l'achat du bâtiment jouxtant le local technique communal.

Des poubelles seront demandées à Loire Forez pour la fête patronale.

22h30 : Fin de séance



Mairie de Châtelneuf
135 rue de l'Eglise
42940 CHATELNEUF
Téléphone 04.77.76.84.29
Mail : mairie@chatelneuf.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023

Présents : M. PELARDY Marc Maire, M. YAHIAOUI Kamel Adjoint, MARINO Elisabeth Adjointe, M. DUCHEZ Norbert, M. MURE Anthony, Mme ROCHETTE Marie France, M. CHAZAL Guillaume, Mme JOANDEL Stéphanie, **Excusées** : M. PASCAL Henri (pouvoir à Mme MARINO Elisabeth), M. CHARLES Lionel, (Pouvoir à M. PELARDY)

Secrétaire de Séance : YAHIAOUI Kamel

Convocation du : 29 Août 2023

Approbation du PV du conseil municipal du 19/07/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve à l'unanimité le PV du CM du 19/07/2023.

20 h 00 : M. le Maire ouvre la séance et présente l'ordre du jour :

- 1- Délibération pour le déclassement et désaffectation du local bibliothèque 46 rue de l'Eglise.
- 2- Désignation du « référent forêts ».
- 3- Décision sur voirie communale : pose de signalisation (marquage au sol et panneau) au carrefour des chemins de la Grande Terre et de Chambrelin.

- Délibération pour le déclassement de la pièce du rdc de la Cure ex-bibliothèque.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1311-1 et suivants et L 2241-1,

Vu le déménagement de la bibliothèque au 135 rue de l'Eglise à Châtelneuf

Il est exposé ce qui suit :

Suite à la vente prochaine du bâtiment de la cure situé au 46 rue de l'Eglise à Châtelneuf, il convient de constater que le local de l'ancienne bibliothèque, situé au 46 rue de l'église au rez de chaussée, n'a plus d'affectation publique.

De plus, il convient de procéder au déclassement du local.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

De CONSTATER la désaffectation du local de l'ancienne bibliothèque située 46 rue de l'Eglise

D'AUTORISER le déclassement du local de l'ancienne bibliothèque

D'AUTORISER M le maire à signer tous les actes et documents nécessaires en vue de la réalisation de cette opération.

Le conseil vote à l'unanimité la proposition de M. Le Maire.

- Désignation du « référent forêts ».

Dans le cadre des dispositions définies par FIBOIS, M. Le Maire demande qu'un(e) élu(e) se désigne afin d'être le « référent forêt » de la commune. Cette attribution permettra à l'élu désigné de participer aux différentes commissions afférentes à ce sujet. M. CHAZAL Guillaume a proposé sa candidature.

- Décision sur voirie communale : pose de signalisation (marquage au sol et panneau) au carrefour des chemins de la Grande Terre et de Chambrelin.

Vu le code de la route, notamment de l'article R413-1 à R413-16 et l'article R412-28-1 du code de la route,

Vu le Code pénal et son article R610-5;

Vu les articles L2212-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Considérant la dangerosité signalée par les automobilistes au débouché du chemin de Chambrelin sur le Chemin de la Grande Terre, en l'absence de visibilité et de la vitesse de certains véhicules,

Considérant qu'il appartient au maire de prendre les mesures nécessaires pour la sécurité des piétons et des véhicules circulant sur le hameau ;

Un arrêté doit être pris par M le maire pour installer un « cédez le passage » à l'intersection des chemins de la Grande Terre et de Chambrelin. Le conseil approuve cet arrêté.

23 h 00. Le maire Clôture la Séance.



Mairie de Châtelneuf
135 rue de l'Église
42940 CHATELNEUF
Téléphone 04.77.76.84.29
Mail : mairie@chatelneuf.fr

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 20 SEPTEMBRE 2023

Présents : PELARDY Marc, YAHIAOUI Kamel, DUCHEZ Norbert, ROCHETTE Marie France, MURE Anthony, CHARLES Lionel.

Absents : MARINO Elizabeth (pouvoir à YAHIAOUI Kamel), PASCAL Henri (pouvoir à PELARDY Marc), CHAZAL Guillaume (pouvoir à DUCHEZ Norbert). JOANDEL Stéphanie (excusée)

Secrétaire de séance : ROCHETTE Marie France

Approbation du PV du Conseil municipal du 4 septembre 2023 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le PV du 04/09/2023.

20h : M le Maire ouvre la séance et présente l'ordre du jour :

- Délibération vote du budget multiservices.
- Délibération accord cadre pour le marché de fournitures et livraison de granulés bois
- Questions diverses

Délibération vote du budget multiservices :

Ayant pris connaissance du projet de budget annexe 2023 pour le multiservices, lequel s'élève à :

2 450.00 € tant en dépenses qu'en recettes d'exploitation dont :

Dépenses de la section exploitation :

011 : Charges à caractère général :	1 850.00 €
066 : Charges financières	600.00 €

Recettes de la section exploitation :

74 : Dotations et participations	2 450.00 €
----------------------------------	------------

399 415.00 € tant en dépenses qu'en recettes d'investissement :

Dépenses d'investissement

16 : Capital emprunt	1 200.00 €
21 : Immo corporelles	85 000.00 €
23 : Immo en cours	308 405.00 €
20 : Immo incorporelles	4 810.00 €

Recettes d'investissement

16 : Emprunts et dettes assimilées	92 230.00€
13 : Subventions d'investissements reçues	307 185.00 €

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Délibération accord cadre pour le marché de fournitures et livraison de granulés bois :

Vu l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R. 2124-2 1°, R. 2161-2 à R. 2161-5 et L. 2124-2 du code de la commande publique,

Vu le groupement de commandes constitué entre Loire Forez agglomération (coordonnateur) et les communes de Chalain-d'Uzore, Chalmazel-Jeansagnière, Châtelneuf, Chazelles-sur-Lavieu, Débats-Rivière-d'Orpra, Essertines-en-Châtelneuf, Lérigneux, Lézigneux, L'Hôpital-le-Grand, Montbrison, Saint-Thomas-la-Garde, Saint-Georges-en-Couzan, Saint-Just

Saint-Rambert, Sauvain, Usson-en-Forez pour conclure un accord-cadre de fourniture de granulés bois,

Vu la délibération n°18-2023 du 26/04/2023 de Châtelneuf approuvant la constitution du groupement de commandes de granulés bois,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres de Loire Forez agglomération du 05 septembre 2023,

.../...



Considérant que cet accord cadre a été conclu pour une durée de 2 ans soit du 1/11/2023 au 30/10/2025,

Considérant le groupement de commandes constitué par Loire Forez agglomération pour la fourniture de granulés bois, Considérant l'intérêt que représente pour la collectivité le fait d'adhérer à un tel groupement notamment dans un souci d'optimisation des opérations de mise en concurrence et d'économie d'échelle,

Une consultation a été lancée par Loire Forez agglomération dans le cadre d'un groupement de commande entre les communes de Châlain-d'Uzore, Chalmazel-Jensagnière, Châtelneuf, Chazelles-sur-Lavieu, Débats-Rivière-d'Orpra, Essertines-en-Châtelneuf, Lérigneux, Lézigneux, L'Hôpital-le-Grand, Montbrison, Saint-Thomas-la-Garde, Saint-Georges-en-Couzan, Saint-Just Saint-Rambert, Sauvain, Usson-en-Forez et Loire Forez agglomération.

L'accord-cadre est conclu pour une période de 2 ans à compter du 1er novembre 2023. Il pourra être reconduit une fois. La durée totale ne pourra pas dépasser 4 ans.

L'accord-cadre est conclu pour un montant minimum de 4 480 € HT et un montant maximum de 38 400€ HT par période de 2 ans.

Les critères de sélection des offres sont les suivants :

Prix des prestations : 60 %

Valeur technique : 25 %

Délais et livraison : 15 %

La secrétaire de séance, Mme Rochette

Le Maire, Marc PELARDY



Mairie de Châtelneuf
135 rue de l'Eglise
42940 CHATELNEUF
Téléphone 04.77.76.84.29
Mail : mairie@chatelneuf.fr

Procès-verbal du Conseil Municipal : séance du Lundi 3 Novembre 2023

Présents : PELARDY Marc, MARINO Elisabeth, YAHIAOUI Kamel, I, DUCHEZ Norbert, MURE Anthony, ROCHETTE Marie France, JOANDEL Stéphanie, Guillaume CHAZAL, PASCAL Henri

Excusés : CHARLES Lionel (donne pouvoir à Marc PELARDY),

Secrétaire de séance : MARINO Elisabeth

M. le Maire ouvre la séance et présente l'ordre du jour :

- 1- Approbation du PV du 20 septembre 2023
- 2- Délibération acquisition foncière bâtiment et terrain attenant cadastre section A 1215
- 3- Délibération don restauration Madone
- 4- Délibération vente cure suite déménagement bibliothèque
- 5- Délibération demande de subvention Loire Forez Agglomération enveloppe n°3 Fond de soutien aux communes pour travaux multiservices
- 6- Délibération demande de subvention Loire Forez Agglomération enveloppe n°2 Fond de soutien aux communes pour travaux multiservices
- 7- Questions diverses : Aménagement Bourg

Procès-verbal du 20/09/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé le Procès-Verbal du 20 Septembre 2023.

Délibération pour acquisition foncière du Bâtiment et du terrain attenant de l'indivision Meunier.

Considérant que Monsieur Le Maire explicite aux membres du Conseil Municipal l'intérêt pour la Commune de se porter acquéreur du bâtiment et terrain attenant alors en propriété de l'indivision MEUNIER et cadastrés Section A Numéro 1215, d'une superficie totale de 553,00 m², quant à sa position en face de l'école. Ce bâtiment pourrait faire l'objet de salles pour les associations et la bibliothèque et le terrain de parking pour l'école.

Considérant que Monsieur Le Maire fait état aux membres du conseil municipal des différents échanges avec les propriétaires, et l'accord quant à la cession par ces derniers desdits biens et droits immobiliers à la Commune, et ce au prix de 25.000,00 €,

.../...

- Considérant que Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les dispositions combinées de l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article L1212-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ; savoir que ladite mutation sera opérée en la forme administrative,
- Considérant que Monsieur Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que l'intégralité des frais afférents à ladite mutation foncière sera supportée par la Commune,
- Considérant que Monsieur Le Maire rapporte aux membres du Conseil Municipal que les crédits requis sont prévus au Budget,
- Considérant que l'aval du Conseil Municipal est requis,

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de :

- Approuver l'acquisition par la Commune du bâtiment et terrain attenant ci-avant explicités et cadastrés Section A Numéro 1215, et ce au prix de 25.000,00 €,
- Dire que l'intégralité des frais afférents sera supportée par la Commune,
- Dire que les crédits requis sont prévus au Budget,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité a :

- Approuvé l'acquisition par la Commune du bâtiment et terrain attenant ci-avant explicités et cadastrés Section A Numéro 1215, et ce au prix de 25.000,00 €,
- Dit que l'intégralité des frais afférents sera supportée par la Commune,
- Dit que les crédits requis sont prévus au Budget,
- Donné tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération pour acceptation des dons pour la restauration de la Madone afin d'encaisser la somme de 1 146,82 € par la Fondation du Patrimoine.

Le Maire expose que suite à la restauration de la Madone de Châtelneuf, les habitants de la commune ont fait des dons à la commune de Châtelneuf dont la gestion est faite par la **Fondation du Patrimoine**.

Petit rappel concernant les pratiques en matière de comptabilisation des dons perçus par une commune :

- dons et legs sans affectation spéciale :

- **si < 150 €** : certificat administratif faisant ressortir les références aux causes, circonstances et dates d'encaissement de ces produits
- **si > 150 €** : une délibération du conseil municipal acceptant le don

Par conséquent, le montant du don correspondant à 1 146,80€, le conseil municipal doit prendre une délibération. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le don de 1 146,80€ des habitants de la commune à travers la Fondation du Patrimoine.

Délibération vente de la cure suite déménagement de la bibliothèque.

M le maire expose au conseil que le bâtiment communal situé au 46 rue de l'église à Châtelneuf qui, actuellement, contient des appartements en location est trop vétuste et n'est plus aux normes pour continuer à le louer.

Afin de pouvoir vendre le bâtiment, la bibliothèque a été déménagée au 135 rue de l'Eglise -42940 Châtelneuf.

Après réception d'une lettre d'intention d'achat de M. et Mme GRANGE Audrey et Jean-François pour un montant de 176 000€ dont 7 000€ de frais d'agence. M le maire demande au conseil d'approuver cette vente et de l'autoriser à signer les documents correspondants

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

D'approuver la vente du bâtiment et d'autoriser M le Maire à signer l'acte de vente pour un montant de 176 000€ dont 7000€ de frais d'agence et la division parcellaire afférente.

Délibération demande de subvention Loire Forez Agglomération enveloppe n°3 fonds de soutien aux communes pour travaux multiservices

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5216-5 VI,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-410 du 16 octobre 2017 portant modification des statuts de Loire Forez agglomération,

.../...



Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 novembre 2022 approuvant le Règlement d'attribution des fonds de concours de Loire Forez agglomération au titre du fonds de soutien aux investissements communaux mis en œuvre pour la période 2023-2026.

Considérant que la commune de Châtelneuf souhaite acheter et restaurer un bâtiment pour créer son multiservices et que ce projet est éligible à l'attribution d'un fonds de concours au titre de l'enveloppe n° 3 de 10% du reste à charge plafonné à 300 000€ mise en place par LFA dans le cadre du fonds de soutien, il est envisagé de solliciter l'attribution d'un fonds de concours à Loire Forez agglomération.

Le montant des travaux est estimé à 398 215€ HT, le département a attribué une aide de 25.11% soit 100 000€, la région a attribué un aide de 19.14% soit 76 223€, L'état a attribué une aide de 18.79% soit 74 843€, l'ADEM a attribué une aide de 5% soit 20 000€ et Loire Forez Agglomération avec le cercle vertueux a attribué une aide de 3.72% soit 14 794€. Soit un total d'aides de 285 860€. Le reste à charge pour la commune est donc de 112 355€ HT.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement prévisionnel joint en annexe,

Où l'exposé du Maire, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 Voix pour 10 Sollicite un fonds de concours à Loire Forez agglomération au titre du Fonds de soutien aux investissements communaux (enveloppe n° 3) en vue de participer au financement des travaux du multiservices à hauteur de 10% du reste à charge, soit 11 235.50€ maximum.

Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Délibération demande de subvention Loire Forez Agglomération enveloppe n°2 Fond de soutien aux communes pour travaux multiservices

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5216-5 VI,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-410 du 16 octobre 2017 portant modification des statuts de Loire Forez agglomération,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 novembre 2022 approuvant le Règlement d'attribution des fonds de concours de Loire Forez agglomération au titre du fonds de soutien aux investissements communaux mis en œuvre pour la période 2023-2026,

Considérant que la commune de Châtelneuf souhaite restaurer sa Madone et que ce projet est éligible à l'attribution d'un fonds de concours au titre de l'enveloppe n° 2 de 13 735 € mise en place par LFA dans le cadre du fonds de soutien, il est envisagé de solliciter l'attribution d'un fonds de concours à Loire Forez agglomération.

Le montant des travaux est estimé à 398 215€ HT, le département a attribué une aide de 25.11% soit 100 000€, la région a attribué un aide de 19.14% soit 76 223€, L'état a attribué une aide de 18.79% soit 74 843€, l'ADEM a attribué une aide de 5% soit 20 000€ et Loire Forez Agglomération avec le cercle vertueux a attribué une aide de 3.72% soit 14 794€. Soit un total d'aides de 285 860€.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement prévisionnel joint en annexe,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 Voix pour 10

Sollicite un fonds de concours à Loire Forez agglomération au titre du Fonds de soutien aux investissements communaux (enveloppe n° 2) en vue de participer au financement des travaux du multiservices à hauteur de 10 090€ maximum (montant restant du fonds de concours). Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Questions diverses

Le repas des aînés(ées) aura lieu le 2 décembre à 12 h ; le traiteur choisi est SA EMILIE & JEAN ROCH

M. Yahiaoui donne la date du prochain conseil d'école qui aura lieu le jeudi 9 novembre 2023.

M. Le Maire informe les élus qu'à la suite d'une réunion des Maires, M. Bazile propose aux communes de Loire Forez, une réunion publique un soir de 19 h à 20h30. Après l'accord unanime des élus, M. le Maire prendra contact avec M. Bazile pour une date future.

M. le Maire souhaite une réunion avec tous les Présidents d'associations.

Pour le Congrès des Maires, Marc Pélardy et Marie France Rochette s'y rendront cette année.

M. Kamel Yahiaoui donne lecture d'un courrier rédigé par le Sénateur Rochette en sa qualité de représentant de la commune. Il a envoyé le projet de loi sur l'immigration. Un questionnaire fut rempli avec l'avis de l'ensemble des élus.

23h00 : Clôture de séance

Budget Général 2023



RECETTES de FONCTIONNEMENT	
C/002 Excédent antérieur fonctionnement	8554,57
CHAP 70 Produits de services+ garderie	13700
CHAP 13 Remboursement pôle emploi	4500
CHAP 73 Impôts et taxes	2700
CHAP 731 Impositions directes	108000
CHAP 74 Dotations et participations	49255,44
CHAP75 Produits de gestion (Location)	10380
CHAP42 Opération d'ordre	5012
CHAP76 Produits financiers	1
TOTAL	202103,01 €

DEPENSES de FONCTIONNEMENT	
CHAP 011 Charges Générales	68300
CHAP 012 Charges Personnel	72710
CHAP 014 Attribution Compensation	18080
CHAP 042 Amortissement	5012
CHAP 65 Elus formations sub cantine	17800
CHAP 66 Intêrets Emprunts	6100
CHAP023 Excédent fonctionnement 2022	14101,01
TOTAL	202103,01 €

RECETTES d'INVESTISSEMENT	
C/10 Excédent de fonctionnement reporté	31446,07
R001 Excédent d'investissement	754,93
C/10 FCTVA	25166,93
C/10 Taxe aménagement	2800
C/16 Emprunt nécessaire	3950,06
C/21 virement fonctionnement	14 101,01
C/040 Amortissement	5012
C/13 Subventions	31929
TOTAL	115160 €

DEPENSES d'INVESTISSEMENT	
C/001 Résultat investissement 2022	0
C/16 Capital emprunts+caution	18600
chap040 cpt198 opération d'ordre	5012
C/21 achat batiment terrain	25000
C/21Travaux Madone N°180	15000
C/21 Chaudière	32378
C/21 Logiciel M57	420
C/21 Défibrillateur	2500
C/21 Extension réseau Chambrelin	12500
C/20 Etude multiservices	3200
C/20 pole technique	550
TOTAL	115160 €

Budget Annexe Photovoltaïque2023

RECETTES de FONCTIONNEMENT	
CHAP 70 Vente Electricité	2200
c/002 excédent antérieur fonctionnement	2198,69
CHAP042/777 AMORTISSEMENT	700
chap75/7588 autres	1
TOTAL	5099,69 €

DEPENSES	
CHAP 66 Remb Intêrets emprunt	110
CHAP 11 c/6156 et 6061	2398,69
CHAP042 AMORTISSEMENT	2590
CHAP65 c/658 TVA	1
TOTAL	5099,69 €



Franck MONTAILLARD
 Travaux forestiers
 Abattage - Débardage
 Le Bost
 42940 CHATELNEUF

04.77.76.88.12
 06.08.40.88.97





Location de la salle d'animation de Châtelneuf

Tarif pour résidents de la commune :

- Location week-end : 270€ (vaisselle ordinaire et ménage inclus), supplément de 50€ vaisselle qualité supérieure.
- Location journée seule (jusqu'à 21h) : 170€ (vaisselle ordinaire et ménage inclus), supplément de 50€ vaisselle qualité supérieure.

Tarif pour résidents hors commune :

- Location week-end : 350€ (vaisselle ordinaire et ménage inclus), supplément de 50€ vaisselle qualité supérieure.
- Location journée seule (jusqu'à 21h) : 250€ (vaisselle ordinaire et ménage inclus), supplément de 50€ vaisselle qualité supérieure.
- Caution de 1000€ et attestation d'assurance risques locatifs obligatoire au nom de l'organisateur, et du signataire du contrat de location.

ATTENTION dès 2024 !! : Une Caution « Déchets Alimentaires » sera à rajouter dans votre dossier de location de la salle d'animation.

Important ! Pour les Associations, la gratuité de la salle concerne uniquement la partie « location ». Chaque association dispose de deux gratuits par an. Cependant il restera toujours à **charge** la partie tarifaire du « ménage ». Pour 2023 le tarif de la prestation ménage sera de 110 euros (**Délibération n° 23-2022 du Conseil Municipal du 18/07/2022**).

Pour toute utilisation de la salle d'animation, pour des raisons d'assurance mais aussi juridiques, l'organisateur associatif ou privé est dans l'obligation de venir signer un contrat de location. N'hésitez pas à prendre contact auprès de votre mairie pour de plus amples informations.

NOUS CONTACTER

Mairie de CHATELNEUF
135 rue de l'Eglise
42940 CHATELNEUF

Tel : 04 77 76 84 29
Attention ! Nouveau Mail : mairie@chatelneuf.fr

NUMEROS D'URGENCE

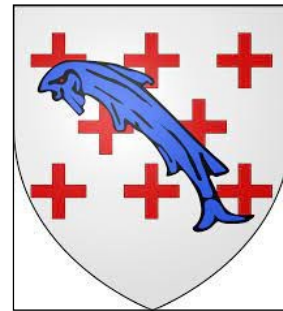
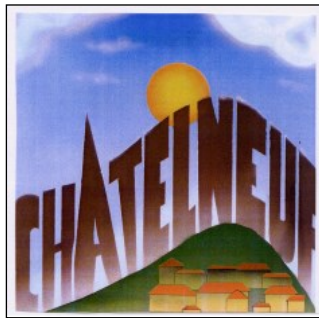
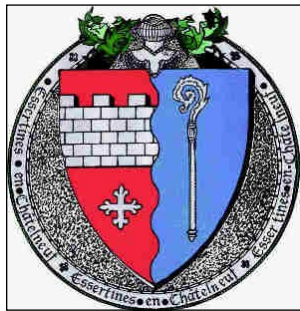
URGENCE : 15 ou 112

GENDARMERIE : 17

POMPIERS: 18



Le Pôle Technique Intercommunal



Cette année, Bruno GIBERT et Régis DEFRADE, agents du pôle technique intercommunal, ont poursuivi leurs missions :

- Entretien des voiries communales et chemins ruraux
- Entretien des espaces verts et suivi qualité des stations d'assainissement
- Entretien, taillage, tonte des espaces publics (ils sont aidés de Georges PERRIN dans le bourg de BARD) (**uniquement pour Bard et Essertines**)
- Entretien des bâtiments publics

Pour rappel, une partie de ces tâches sont effectuées pour le compte de Loire Forez agglomération, contre une rémunération, non négligeable dans l'équilibre du budget et utile pour investir. Cette année, l'achat et le renouvellement de petit matériel (une nouvelle remorque, une balayeuse, réparation d'une lame à neige) a permis d'améliorer les conditions et la qualité du travail de nos agents.

Cette été, le choix de faire appel à un troisième agent n'a pas été reconduit par les élus, après concertation avec les agents.

Afin de leur dégager du temps, de baisser les charges, et aussi de préserver la biodiversité, le fauchage raisonné a été mis en place sur les stations d'assainissement et, certains espaces verts.

En passant moins souvent, et pas de partout, la faune et la flore reprends ses droits. Il faut le temps de s'habituer, mais vous verrez, un parterre de fleurs et d'herbes sauvages, plein de sauterelles, et tout aussi joli qu'un gazon coupé à ras... et surtout bien plus résilient !

Grâce au temps libéré, ils ont pu effectuer de nombreux chantiers en plus des tâches quotidiennes.

L'ensemble des élus des communes de Bard, Essertines-en-Châtelneuf et Châtelneuf apprécie les qualités professionnels des agents du pôle, et cette organisation, qui, depuis plusieurs années, fait preuve d'efficacité.

Merci également à Léo PLANTEROSE pour sa gestion administrative.



Sarl VALEZY PELARDY
Chauffage-Sanitaire-Zinguerie
Installation - Entretien - Dépannage
Place de la Madone
42940 CHATELNEUF

04.77.76.83.45
06.68.10.80.64

sarlvalzeypelardy@orange.fr





Demandes de permis de construire 2023 :

Le 17/02/2023 M. SOUBRE Marc Construction d'une maison individuelle

Déclarations préalables 2023 :

Le 06/01/2023	M. JOANDEL	Installation de panneaux solaires photovoltaïques
Le 14/03/2023	M. DESCHAMPS	Construction d'un appentis
Le 13/03/2023	M. DERORY	Installation de panneaux solaires photovoltaïques
Le 16/03/2023	M. FEUILLAND	Installation de panneaux solaires photovoltaïques
Le 26/05/2023	M. MEUNIER	Installation de panneaux solaires photovoltaïques
Le 12/07/2023	Mme. CHAZELLE	Division en vue de construire (2 lots)
Le 7/09/2023	M. ADILLON	Isolation par l'extérieur des façades
Le 19/09/2023	M. COUTURIER	Construction d'un abri de jardin
En cours	M. BAROU	Modification d'ouverture en baie vitrée

VOIRIE 2023

Comme en 2022 aucun travaux de revêtement sur notre voirie n'a été réalisé, en effet depuis le début de ce mandat l'argent consacré à la voirie est réservé pour la réfection des rues de la partie basse du bourg.

Ces travaux devraient se faire en 2025 à la suite du remplacement d'une partie du réseau d'eau potable,

TRAVAUX ECOLE :

Changement de chaudière de l'école, l'ancienne chaudière fuel a été remplacée par une chaudière à granulés de bois, par l'entreprise **SARL VALEZY PELARDY**
Coût du remplacement : 27 250€

Subventions :

Prime chaleur avenir (SIEL) : 14 400€
ETAT (DSIL) : 6 808€

Soit près de 78% de la dépense HT

Élagage :

La commune a fait élaguer par l'entreprise **FREDDY CLAIR**, l'Arbre de la Liberté, et ceux du parking de l'école.

TRAVAUX MADONE :

La Madone du bourg de Châtelneuf nécessitait des travaux de restauration. C'est l'entreprise **TARMAC PATRIMOINE** (Sury le Comtal) qui a effectué ces travaux. Afin de pouvoir financer cette restauration la Fondation du Patrimoine nous a invité à faire un appel aux dons. De nombreuses personnes ont répondu favorablement à cet appel (habitants de la commune et des communes voisines). Ce qui nous a permis de récolter la somme de : 1 146,80€

Coûts des travaux : 12150€ HT
Subvention départementale : 6075€ HT
Fond de soutien LFA : 3645€

MERCI A TOUS LES DONNEURS et au soutien de la FONDATION DU PATRIMOINE pur l'appel aux dons





Que de nouveautés à la maison de santé des Ollagnes en 2023

Nombreux sont les professionnels qui ont rejoint la MSP ou qui ont évolué au sein de leurs compétences.

Julie Delacour, médecin est venue étayer l'équipe médicale avec le Docteur Joseph Maurin à St Bonnet et les Docteurs Audrey Marcoux et Fanny Rodriguez qui consultent à Malleray.

Adeline Montet, secrétaire médicale, après un an de formation, est maintenant assistante médicale. Elle aide les médecins dans leur quotidien en plus du secrétariat, elle assure la gestion de la facturation, la réalisation d'actes médicaux à la demande des médecins, le suivi des campagnes de dépistages, la coordination entre les professionnels au sein de la maison de santé et bien plus encore. Adeline est présente en alternance sur les sites de St Bonnet et de Malleray.

Voici les nouveaux horaires du secrétariat :

Les lundis, mardis et jeudis de 8h à 12h et de 14h à 18h

Les mercredis de 8h à 10h et les vendredis de 8h à 12h et de 14h à 16h

En dehors de ses horaires, une astreinte téléphonique est disponible pour toute urgence de 8h à 20h du lundi au vendredi et le samedi de 8h à 12h.

Numéro unique pour le cabinet médical : **04 69 34 82 50** ou sur internet via Maiaa.

Karine Joubert kinésithérapeute : « Depuis le mois d'octobre, c'est avec beaucoup de bonheur que je viens jusque chez vous pour des séances de massage ou de rééducation à domicile. J'ai travaillé pendant 25 ans en cabinet à Montbrison et je souhaite vraiment renouer avec le côté humain de mon travail. De plus, j'intègre une belle équipe pluridisciplinaire et c'est une motivation supplémentaire. Vous pouvez me contacter au **06 70 79 73 71**. Au plaisir de vous rencontrer. »

Louis Clemenson kinésithérapeute : « Je suis heureux de ré ouvrir le cabinet de kinésithérapie à St Bonnet dans ce joli village du Forez avec une vue sublime. Vous pourrez me retrouver à partir du 22 janvier pour des séances au cabinet ou à domicile. Prise de rendez-vous à partir de début janvier, vous pouvez me contacter au **06 16 28 91 54**. »

Anne-Laure Perretton, diététicienne-nutritionniste, pourra vous accompagner à retrouver votre équilibre alimentaire, en fonction de vos besoins nutritionnels mais aussi et surtout en respectant votre rythme de vie, vos envies et vos habitudes. Vous pourrez définir ensemble vos objectifs personnalisés pour un changement durable. Elle pourra répondre à vos questions concernant votre alimentation thérapeutique (diabète, cholestérol, dénutrition...) ou vos intolérances alimentaires ou encore dans le cadre de la prévention de l'obésité chez l'enfant... Anne-Laure donne des consultations à Malleray. Vous pouvez la contacter par téléphone au **06 88 97 96 33**.

Justine Fremaux, une des infirmière libérale est formée comme infirmière ASALEE ; c'est une infirmière qui agit en collaboration avec les médecins et qui permet d'offrir aux patients, grâce à l'éducation thérapeutique : un suivi et une écoute approfondie car elle a plus de temps ainsi qu'un développement de leur autonomie dans la vie quotidienne au travers de leurs pathologies (diabète, hypertension artérielle, risque cardio vasculaire, tabac, surpoids, mémoire...). Justine rencontre les patients à Malleray ou même à domicile (si déplacement impossible), vous pouvez la contactez au **07 44 79 81 87**. Ces consultations sont prises en charge sans avance de frais.

Marilyne Brunon Doyat, infirmière assure les remplacements au sein de l'équipe infirmière composée de Lydie Barthélémy, Nicole Sana, Aline Blanchon, Virginie Fougerouse et Justine Fremaux. Vous pouvez les joindre au **04 77 58 49 16**.

L'ensemble de l'équipe de la Maison de Santé vous souhaite une belle année 2024.

Feuilland Amélie

Naturopathie
Réflexologie plantaire
Kinésiologie

Sur rendez-vous
Tel: 06.27.99.15.33
Email : feuillandamelie.naturopathe@sfr.fr





EUROREPAR
CAR SERVICE

DIDIER FORESTIER
Responsable
Bureau : 04.77.76.85.17
Mobile : 06 81 20 19 02
cit.gge.place@wanadoo.fr

SAS GARAGE PLACE - FORESTIER
24 PLACE DE LA MADONE

CBSE
Services administratifs

Assistante de gestion
Secrétariat administratif et commercial

Cindy BADEL
☎ 0608103099
✉ cbse.sa@hotmail.com

Nos Agriculteurs / Producteurs



Club des Jeunes de Châtelneuf

Pour débiter l'année 2023, nous avons réalisé notre concours de belote qui s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse ! Cette manifestation a réuni plus de 80 joueurs.

Notre assemblée générale du 10 février 2023 permet de comptabiliser 17 adhérents avec le recrutement d'un seul jeune et le départ de 3 membres.

Le bureau :

Présidente : MORLEVAT Faustine

Co-Trésorières : ROBERT Aline & ROBERT Emma

Secrétaire : RIZAND Jeanne

Fin mars, nous sommes allés manger au « Coin des écu-reuils » à Lérigneux puis la soirée s'est prolongée en boîte de nuit. Cet événement a permis de faire découvrir la bonne ambiance de l'association au nouvel arrivant.

Ensuite, la fête patronale qui est pour nous l'évènement majeur de l'année. Organisée en collaboration avec le comité des fêtes, ces trois jours de fêtes furent intenses ! Le vendredi soir, le comité a ouvert les festivités par un repas convivial. Le week-end a continué par notre habituel concours de pétanque avec 60 doublettes, suivi par le bal des jeunes animé par Mastermix !

Le dimanche nous avons revêtu nos tenues d'aventuriers lors du défilé des chars fleuris sur le thème « Les jeux télévisés » puis le bal des familles est venu clôturer ce super week-end.

Que le temps passe vite... Le club des jeunes va souffler sa soixantième bougie en 2024 !

C'est donc un gros événement qui nous attend pour l'année prochaine. Nous organisons les 60 ans de l'association le 4 mai 2024 à la salle des fêtes de Châtelneuf. Cette journée dont la convivialité, la fête et la bonne humeur seront de mises, permettra à toutes les personnes ayant fait partie de l'association des jeunes de se retrouver et de se remémorer tous ces beaux moments partagés.

Nous convions les jeunes de la commune ayant 14 ans et plus à s'inscrire lors de notre assemblée générale dont la date vous sera communiquée prochainement.

Les membres de l'Association des Jeunes de Châtelneuf se réunissent pour vous souhaiter à tous de bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'une BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2024 !



COMITE DES FÊTES

Bonjour à tous !

En cette année 2023, le Comité des Fêtes s'est réuni pour organiser différentes manifestations.

Tout d'abord, la soirée «chili cone carne» qui a eu lieu le 15 avril. Un mois plus tard un bal en plein air, a été réalisé et qui a réuni un bon nombre de personnes autour d'un moment festif.

Ensuite nous avons réorganisé le concours de pêche, début juin. La petite nouveauté de l'évènement était la tripe servie dès le matin ce qui a ravi les papilles de quelques personnes. La convivialité et la bonne humeur était au rendez vous.

Enfin la fête patronale.

Pour l'édition 2023, nous avons relancer le repas du vendredi qui pour cette année au menu un succulent jambon à la broche. Deux cent personnes ont répondu à l'invitation. Pour ce qui est du dimanche le temps n'était pas avec nous, mais malgré cela, l'animation d'hypnose a été un franc succès.

Pour finir, le défilé des chars fleuris a été une fois de plus réussi grâce à l'implication, les idées et le savoir faire de

toutes les personnes qui se sont mobilisées. Un grand merci, à toutes les personnes qui ont participé à la fête patronale sur les chars fleuris, derrière la buvette, les fourneaux, ou pour le montage et démontage des structures

Pour finir l'assemblée générale du comité des fêtes se tiendra en début d'année prochaine, la date reste à définir. Vous êtes tous les bienvenus pour rejoindre le Comité. La date de cette dernière vous sera communiquée, dans la feuille de chou.

L'ensemble des membres du Comité des Fêtes se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes et heureuses fêtes de fin d'année.

C. BONNEFOY



Moulin des Massons

Venez fêter les 20 ans du Moulin des Massons les 29 et 30 juin 2024

Depuis l'ouverture du Moulin en 2004, près de 190 000 visiteurs sont venus à l'écomusée et découvert ce coin des Monts du Forez. Parmi eux, nombreux ont traversé ainsi la commune de Châtelneuf.

En 2024, l'écomusée fête ses 20 ans

L'équipe du Moulin des Massons se fait une joie de fêter cet anniversaire unique avec vous, les habitants de Châtelneuf lors de la Fête du Moulin des 29 et 30 juin 2024.

D'ores et déjà, l'équipe du Moulin travaille à préparer ce moment festif et convivial qui se veut exceptionnel dans son programme d'animations.

Pour cette préparation toutes les bonnes volontés et idées sont les bienvenues, et vous êtes chaleureusement conviés à assister à l'assemblée générale du Moulin prévue début mars 2024.

Au printemps prochain, les habitants de Saint-Bonnet et Châtelneuf recevront une invitation pour participer à une visite guidée gratuite de notre écomusée samedi 29 juin 2024.

Toute l'équipe du Moulin des Massons enchantée de vous accueillir pour fêter ses 20 ans, vous souhaite une heureuse année 2024 et vous remercie de votre fidèle soutien.



ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE DE CHÂTELNEUF

OPERATION « J'AIME LA NATURE PROPRE »

En synergie avec la Fédération Départementale des Chasseurs de la Loire,
des Randonneurs et des Pêcheurs

Venez en famille, passer une matinée dans la nature à ramasser les déchets
le long de la Vallée du Vizézy et de ses affluents et, ainsi contribuer à protéger la Nature.

**RENDEZ-VOUS LE 16 MARS 2024 à 8 HEURES
SUR LA PLACE DE CHÂTELNEUF**

(gants, sacs et gilets fluos seront fournis sur place)
Venez nombreux participer à cette initiative écocitoyenne !

Association de la Cantine de Châtelneuf

En septembre 2023, ce sont 33 élèves qui ont fait leur rentrée à l'école de Châtelneuf. Tous peuvent se restaurer le temps de midi à la cantine avec des plats mijotés par Evelyne Morlevat notre cantinière. Des parents d'élèves gèrent le fonctionnement de cette association. Pour cette année scolaire 2023-2024, la présidente est Audrey Arnaud, la trésorière est Marie-Emilie Chazal, la vice-trésorière est Emilie Fauchet, la secrétaire est Mélanie Pascal et la vice-secrétaire est Cyrielle Défrade.

Loire Forez agglomération, dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, propose à la cantine un soutien et des formations dans la mise en place des exigences légales (déclaration des achats par l'intermédiaire de ma-cantine.agriculture.gouv.fr). Des rendez-vous de l'alimentation de Proximité sont aussi proposés et permettent de mettre en relation fournisseurs locaux et acheteurs. Nous tâchons ainsi de nous mettre en accord avec la loi Egalim.

Aussi, pour permettre de maintenir le prix du repas, nous vous proposons régulièrement diverses ventes au profit de la cantine : pizzas, agrumes, La Boîte à cakes, des bugnes, une vente de plants de légumes et de fleurs, des sirops Bigalet et bières La Canaille... Nous vous remercions vivement pour votre participation.

Nous vous souhaitons une joyeuse et gourmande année 2024 !



Contact : cantinechatelneuf@outlook.fr .

CLUB AU TEMPS DES AMITIÉS PARTAGÉES

En début d'année, avec l'accord de nos adhérents, notre club a changé d'appellation. Désormais, il se nomme « **Au temps des amitiés partagées** ».

Nous continuons nos rencontres bimensuelles en faisant une pause estivale en juillet et en août.

Depuis l'automne, nous sommes accueillis dans une salle de la Mairie. Nous en remercions chaleureusement M. le Maire et son Conseil municipal.

En cours d'année, nous avons partagé deux repas : en juin et en novembre. Suite à ces repas pris sur place, nous enchaînons avec nos jeux de société...

En avril, nous avons reçu le club de St Bonnet et en octobre, nous leur avons rendu visite. Ces échanges permettent des moments de convivialité entre clubs.

Début décembre, nous nous sommes rassemblés autour de Camille, à l'occasion de son changement de décennie. Bien qu'habitante de Saint Bonnet le Coureau, Camille nous fait honneur de participer à nos après midis de rencontre.

Cette année, « Générations Mouvement » a proposé 4 séjours : Céreste dans le Luberon (en avril et en octobre), et Pelvezy en Dordogne (en septembre et en octobre).

Ce sont 226 adhérents de la Loire qui sont partis en séjour de 8 jours. 4 personnes de notre club ont apprécié ces deux destinations à des prix très intéressants.

En 2024, 3 voyages seront proposés :

En avril : St Jean de Monts en Vendée

En septembre : Ste Maxime et la Côte Varoise

En octobre : Samatan dans le Gers

Nous accueillerons, avec plaisir, toutes les personnes désirant nous rejoindre. Toute l'équipe de « Au temps des amitiés partagées » vous souhaite plein de **bonheur pour l'année 2024 !!!**



Bibliothèque de Châtelneuf



La bibliothèque a emménagé dans un nouvel espace depuis septembre !
Retrouvez nous désormais à la Mairie à la place de la salle du conseil.

Nous vous rappelons nos horaires d'ouverture :
le mardi et le vendredi de 16h30 à 18h00
De nouveaux livres sont en rayons depuis quelques semaines, venez les découvrir.

Notre bibliothèque fait partie du réseau Copernic qui regroupe les bibliothèques et ludothèques de l'agglomération Loire Forez. Votre carte de lecteur est gratuite et valable sur l'ensemble du réseau. Vous pouvez effectuer des réservations sur le site du réseau (https://www.mediatheques.loireforez.fr/index/index/id_profil/1), et venir les retirer lors des permanences.

La médiathèque départementale de la Loire (MDL) est aussi l'un de nos partenaires majeurs, vous pouvez désormais accéder librement à la bibliothèque numérique : (<https://mediathequenumerique.loire.fr/>) qui vous pro-

pose un accès à de nombreux documents de presse, film, musique, ...

Un grand merci à tous nos lecteurs et plus particulièrement à l'école que nous recevons une fois par mois ainsi que le club du 3^e âge qui participent activement à la vie de notre bibliothèque
Si vous êtes intéressés par la littérature et ses dérivés, n'hésitez pas à rejoindre notre équipe.
Toutes les idées et propositions, pour nous permettre d'étoffer notre offre ou créer des animations, sont les bienvenues.

Belle et Heureuse Année 2024 à tous nos lecteurs !!



Association Loisirs et Culture du Mont Semiol

Fidèle à son image, notre association garde son dynamisme ; elle compte plus de 150 adhérents et 14 personnes membres du bureau.

Les ateliers permanents fonctionnent bien, et les sorties sont toujours aussi intéressantes et originales.
Nous apprécions de randonner puis de se réunir autour d'un repas convivial.

En 2023, nous avons testé le vélorail à Ambert !

L'information circule bien grâce à la diffusion de la feuille de chou (et au téléphone aussi !)

Nous espérons que cette bonne ambiance perdure et réunisse de plus en plus de personnes pour oublier un peu les moments difficiles de l'actualité.

Notre assemblée générale du 9 décembre est porteuse de nombreuses idées et projets !

Nous avons déménagé de la cure cet automne, et nous nous retrouvons désormais dans la petite salle sous la mairie pour nos activités et nos réunions.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'années, et vous présentons nos meilleurs Voeux pour 2024.



Sortie en car à Saint Martin la Plaine

Sou de Écoles

Le Sou des Ecoles de Châtelneuf est une association loi 1901 de parents d'élèves. L'ensemble des parents y adhère par versement d'une cotisation.

Le but de l'Association est de récolter des fonds qui sont mis à disposition des enfants et maîtresses pour l'organisation de fêtes (Noël, Carnaval, fête de l'école) ou d'animations (voyages, sorties scolaires...).

L'important pour nous est qu'il y demeure une ambiance sereine, l'envie de réaliser des choses ensemble, de la convivialité et surtout de la bonne humeur !!

Lors de notre dernière Assemblée Générale, le bureau du Sou a été renouvelé en partie.

Le nouveau bureau est ainsi constitué :

Présidente : Angéline GUILLOT

Vice-Présidente : Carène BOUIX

Secrétaire : Marion DUCHEZ

Vice-Secrétaire : Amélie FEUILLAND

Trésorier : Cindy BADEL

Vice-Trésorier : Marine FRAIOLI



Nous tenons à remercier Pauline YAHIAOUI-REYNAUD pour son investissement durant ces années au sein du bureau, Sophie COLLANGE pour son année en tant que vice-secrétaire ainsi que tous les parents qui étaient membres actifs de l'association et qui ont aidé à mener à bien les manifestations.

Cette année scolaire 2022/2023 a été enrichissante pour nos enfants car ils ont pu partir en voyage scolaire pendant trois jours, et a également permis au sou des écoles de lancer le Loto.

Mais nous avons tout de même pu mener à bien plusieurs manifestations :

Le Loto qui a été un grand succès

La brocante qui s'est déroulée au jardin communal.

La fête de l'école à l'occasion de laquelle les enfants nous ont proposé un spectacle de chants.

La tenue de la buvette à l'occasion du rallye Montbrisonnais a très bien fonctionné cette année encore !

Grâce à toutes ces manifestations le Sou des Ecoles a pu financer :

Les abonnements à des revues pour les petite et grande classes,

Les cadeaux de Noël,

Les cadeaux pour chaque élève partant de l'école en fin d'année scolaire

Diverses sorties (Théâtre, cinéma, musée...)

La sortie de fin d'année Sur 3 jours et 2 nuits à Bully dans le Roannais pour une classe découverte sur le thème des cultures du monde, et plus particulièrement sur l'Amérique du Sud.

De plus, le Sou propose diverses ventes afin de maintenir son budget, et continuer ainsi à participer financièrement aux différents projets proposés par les institutrices. En cette fin d'année, nous avons reconduit la vente de chocolats et la vente de sapins. D'autres ventes se feront tout au long de l'année.

Le Bureau remercie les parents qui, suivant leurs disponibilités, aident au bon fonctionnement des manifestations ou apportent de nouvelles idées afin de faire évoluer l'association.



Notre association tient à remercier toutes les personnes qui, de près ou de loin, nous aident au quotidien par leurs dons ou leur participation à nos activités.

Nous remercions également la Municipalité ainsi que le Département pour leur soutien moral et financier.

Notre but est de réaliser ces manifestations dans l'intérêt des enfants fréquentant l'école, pour leur permettre de bénéficier de projets, de sorties, de matériel, etc..., en bref des conditions d'apprentissage confortables et stimulantes.

Le Bureau du Sou des Ecoles.



Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'une Belle et Heureuse année 2024.

Banquet des Classes 2023

"La salle d'animation de Châtelneuf a accueilli comme le veut la tradition, le banquet des classes en 3 et en 8 le samedi 4 novembre. 37 classards et conjoints, de 10 à 80 ans, se sont retrouvés en cette journée propice aux traditionnelles photos souvenirs pour partager un repas et un après-midi animé. Ravi de ce moment de partage, chacun s'est donné rendez-vous dans cinq ans.



ECOLE PUBLIQUE DE CHATELNEUF

A la rentrée de septembre, 33 élèves ont retrouvé leur banc d'écolier.
1 nouvelle élève fera sa rentrée en janvier.

Les élèves sont accueillis dans les deux classes :

Maternelle / CP / CE1 avec pour enseignante : Marie Anne Béal
CE2 / CM1 / CM2 avec pour enseignante : Nicole Junier

Suite au départ de Sophie Collange, Marie-Anne Béal a rejoint l'équipe enseignante. Nous lui souhaitons la bienvenue et une bonne installation.

L'équipe municipale est composée de Cécile Meunier et Ghislaine Robert. Perlène Martin est venue en remplacement. Merci à toutes les trois pour leurs services !

Les élèves qui mangent à la cantine peuvent compter sur les bons plats concoctés par Evelyne Morlevat.

Après la classe « Découverte de l'Amérique du Sud » au centre de séjours scolaires ARVEL à Bully, temps fort de l'année dernière qui a ravi les élèves leur permettant à la fois un enrichissement culturel et l'apprentissage du vivre ensemble, de nouveaux projets cogitent dans les classes pour cette année :

Développer le Sport en rapport avec les JO Paris 2024

Sensibiliser les élèves au changement climatique (travailler autour de la préservation de l'environnement : les déchets, l'eau...)

La lecture au cœur des apprentissages fondamentaux : participation des classes au programme Livrélu et rencontre d'un auteur/illustrateur lors de la fête du livre.

Nous remercions les familles, le Sou des Ecoles et la mairie qui nous accompagnent dans nos projets.

**Les enseignantes et le personnel de l'école
vous souhaitent une très belle année 2024 !**





Club Sportif des Hautes Chaumes

Cette année 2023 a été celle du changement au sein du bureau du CSHC. Après de nombreuses années de bénévolat, Annabel Trapeaux-Breuil et Nicolas Berlande ont souhaité quitter le bureau pour s'envoler vers de nouvelles aventures. **Nous tenons à les remercier chaleureusement pour leur investissement sans faille pendant toutes ces années, ainsi que pour le temps et l'énergie qu'ils ont consacrés au club.**

Un nouveau bureau a été créé, toujours dirigé par une co-présidence formée par cette fois par Pierre Durris et Emmanuelle Dupuy. Thibault Marchand conserve son poste de secrétaire et Justin Murat prend la tête de la trésorerie. Les quatre autres membres du bureau (Anaïs Maison, Bérénice Trunel, Alison Tarquini et Louis Murat) se partagent des tâches diverses : gestion du site internet et de la boutique, fabrication du calendrier, organisation des manifestations...

Sur le plan sportif, la saison 2022-2023 s'est achevée sur un bilan mitigé pour les équipes adultes, avec des classements finaux moins hauts qu'espérés, mais nous sommes ravis que les jeunes aient pu reprendre la compétition après plusieurs années sans équipes d'enfants engagées.



Cette belle dynamique jeune s'est poursuivie pour cette saison 2023-2024 puisque nous avons cette fois engagé 4 équipes : deux équipes U7, une équipe U9 et une équipe U11. Ce sont 34 enfants de 5 à 11 ans qui s'entraînent le mercredi à 18h, et participent régulièrement à des plateaux le samedi matin ou après-midi. Les équipes U7 sont dirigées par Mathieu Montillard, les U9 par Adrien Dupuy et Henri Pascal, et les U11 par Fabien Montet. **Si des enfants souhaitent nous rejoindre, même en cours de saison,**

n'hésitez pas à venir renforcer nos effectifs ! Nous accueillons les jeunes garçons nés de 2013 à 2018 et les jeunes filles nées de 2012 à 2018.

Le club est également composé de 3 équipes adultes. L'équipe des seniors masculins est encadrée par Guillaume Péliçon, celle des seniors féminines par Jean-Michel Rizand et l'équipe critérium est gérée par Loïc Chazelle. Les entraînements ont lieu le mercredi soir et le vendredi soir à 19h30. **Là aussi, nous vous accueillerons avec plaisir, même en cours de saison.**

Les challenges de la saison 2022-2023 ont été remportés par Hugo Chazal (meilleur gardien), Alison Tarquini (meilleure buteuse) et Anaïs Thomas (meilleure pronostiqueuse).

Pour l'année 2024, le CSHC organisera deux manifestations : une soirée dansante (ouverte à tous) à Roche le 10 février, et un bal des jeunes le 13 avril à St Bonnet.

Nous tenons à remercier chaleureusement les municipalités pour leur soutien financier et logistique, les habitants des différentes communes pour leur accueil chaleureux lors de notre vente de calendriers, et nos fidèles supporters toujours présents pour nous encourager !



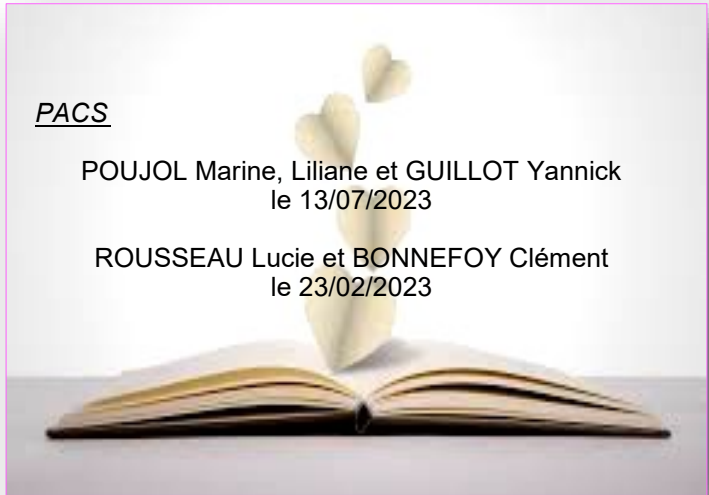
Nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente année 2024 !

Le Club Sportif des Hautes Chaumes

(cshc.footeo.com)

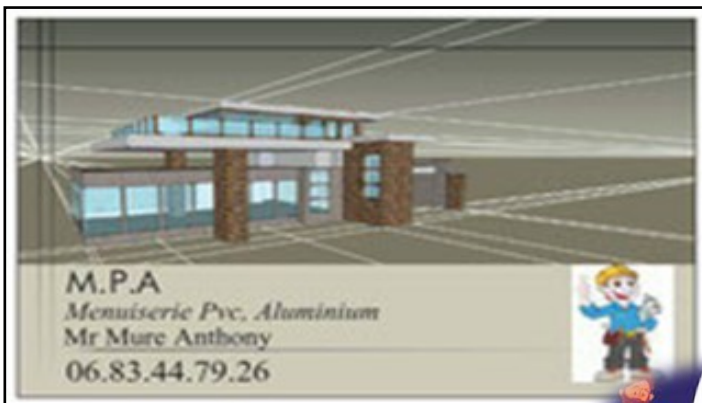
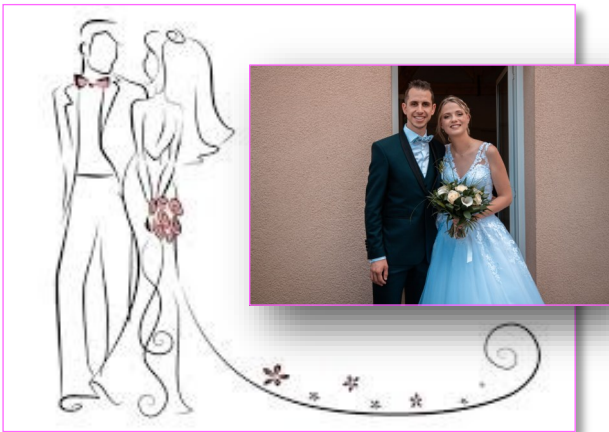


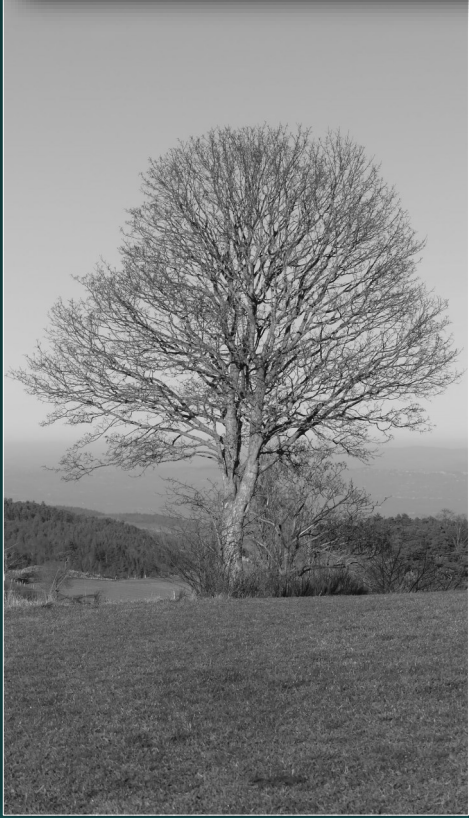
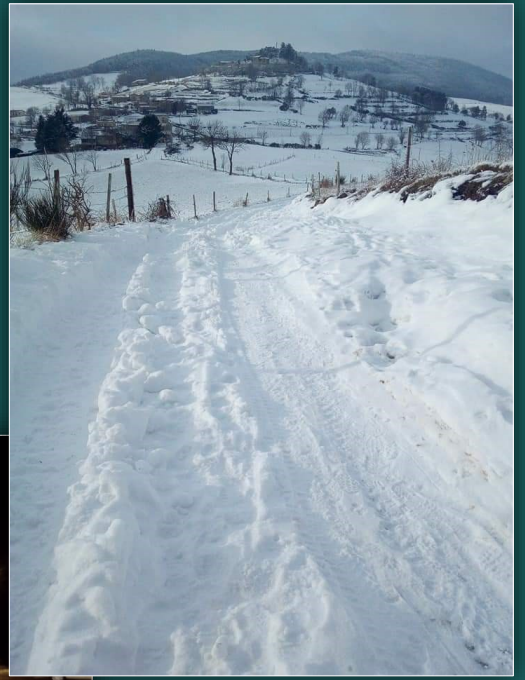
NAISSANCE



MARIAGE

MORLEVAT Lucile et MURAT Justin, Denis le 05/08/2023







Bonnes et Heureuses Fêtes de fin d'année à Toutes et Tous !!

Monsieur Le Maire, ses Adjoints, ses Conseillères Municipales, et Conseillers Municipaux, vous convient à la Cérémonie des Vœux du Maire. qui aura lieu le :

Dimanche 14 Janvier 2024 à 11 h dans notre salle d'animation.

Pendant ce moment convivial, ensemble, nous partagerons le verre de l'Amitié. Venez nombreux !